



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-233

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

14-2023-09-25-00001 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-01 (6 pages)	Page 3
14-2023-09-25-00002 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-02 (6 pages)	Page 10
14-2023-09-25-00003 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-04 (6 pages)	Page 17
14-2023-09-25-00004 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-12 (4 pages)	Page 24
14-2023-09-25-00005 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-13 (4 pages)	Page 29
14-2023-09-25-00006 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-18 (2 pages)	Page 34
14-2023-09-25-00007 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-19 (2 pages)	Page 37
14-2023-09-25-00008 - Délégation de signature GHT collines de Normandie - 2023-20 (2 pages)	Page 40

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00001

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-01

DECISION N° 2023-01
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à MADAME HELENE COJEAN

LE DIRECTEUR de la DIRECTION COMMUNE
des CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE et du CHIC des ANDAINES,
SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6132-1 à L.6132-6, L.6143-7, R.6132-21-1, L.6143-7 et D.6143-33 à 36 et R.6143-38,

Vu la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Hospitalière,

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition,

Vu le décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n°2005-291 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'instruction interministérielle n°DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,

Vu la convention constitutive du GHT "Les Collines de Normandie" en date du 29 juin 2016,

Vu les délibérations des conseils de surveillance du CH de Flers en date du 30 janvier 2019, du CH de Vire en date du 25 janvier 2019 et du CHIC des Andaines en date du 23 janvier 2019,

Vu la Convention de direction commune en date du 31 janvier 2019 entre les CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 avril 2019 nommant monsieur David TROUCHAUD, directeur de la direction commune des CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines avec effet au 16 février 2019,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 février 2019, nommant Madame Hélène COJEAN, directrice adjointe aux centres hospitaliers de FLERS (ORNE), de VIRE (CALVADOS) et au Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines à la FERTE MACE (ORNE),

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers

Centre Hospitalier de Vire

Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr

BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr

BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame Hélène COJEAN, Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES** pour signer dans la limite de ses attributions relevant de la Direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

A ce titre, **Madame Hélène COJEAN** est habilitée à signer :

- Décisions relatives à la nomination des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C ou leurs refus
- Décisions relatives à la gestion des personnels non médicaux mis à disposition d'organismes extérieurs ainsi que les décisions relatives aux sanctions de 1er groupe (avertissement et blâme) pour ces personnels
- Décisions relatives à la mise en stage ou refus de mise en stage des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C recrutés sans concours ou par un concours ou examen professionnel organisé au niveau central
- Décisions relatives à la titularisation ou au refus de titularisation des personnels stagiaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C dans la limite des cadres budgétaires vacants de l'hôpital ou du groupe hospitalier
- Décisions relatives à la convention de formation du personnel
- Décisions relatives à la convention pour la surveillance médicale du personnel des Centres Hospitaliers de VIRE de FLERS et du CHIC des ANDAINES
- Conventions avec l'INSERM pour la surveillance médicale de cet institut par la médecine du travail,
- Conventions avec des hôpitaux hors les Centres Hospitaliers du GHT pour le remboursement des soins médicaux du personnel qui se fait soigner dans ces hôpitaux
- Décisions relatives à la notation des personnels, stagiaires ou titulaires, non médicaux de catégorie A ou B ou C
- Décisions relatives à la position de congé de présence parentale et de congé parental des personnels non médicaux de catégories A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C ainsi que leurs refus
- Décisions relatives au placement ou refusant le placement des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C en position d'accident de service, de maladie contractée dans l'exercice de leurs fonctions, de congé de longue maladie, de congé de longue durée
- Décisions relatives à l'attribution des allocations d'études ainsi que leurs suivis
- Décisions relatives au suivi des engagements de servir dans le cadre de la promotion professionnelle
- Décisions relatives au rachat d'engagement de servir auprès d'un autre établissement public de santé
- Décisions relatives à la position à temps partiel ou de temps non-complet des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C titulaires et stagiaires et les décisions relatives à la réintégration à temps complet et leurs refus
- Décisions relatives à la prolongation d'activité de deux ans au bénéfice des personnels non médicaux effectuant des services actifs classés dans la catégorie B
- Décisions d'autorisation de cumuls de rémunération et d'emploi des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C accordées et leurs refus
- Décisions ou refus de placement des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions relatives au maintien en position de détachement, de fin de détachement et d'intégration aux Centres Hospitaliers du GHT
- Décisions ou refus de placement des personnels titulaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C des centres hospitaliers du GHT en position de détachement
- Arrêtés de renouvellement de détachement, de fin de détachement et de réintégration ou leur refus
- Décisions ou refus de mutation auprès des Centres Hospitaliers du GHT des personnels titulaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers

Centre Hospitalier de Vire

Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr

BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr

BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

- Décisions ou refus de placement des agents titulaires ou stagiaires des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C en position de disponibilité
- Arrêtés de renouvellement, ou de refus de disponibilité et de réintégration
- Décisions ou refus de mise à disposition des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C auprès des organismes humanitaires, pour une durée de moins de 15 jours
- Décisions ou refus de démission des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B et C, y compris pour intégrer un autre établissement public de santé
- Décisions ou refus d'admission des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C à faire valoir leurs droits pour la retraite
- Lettres de mise en demeure préalable dans le cadre d'une procédure d'abandon de poste
- Décisions de radiation des cadres des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C pour abandon de poste
- Décisions de suspension des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) B ou C,
- Lettres de convocation à un entretien disciplinaire aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Avertissements ou blâmes aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Nomination ou refus de nomination de régisseur de recettes et d'avances et de régisseur de recettes et d'avances suppléant les personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C titulaire
- Acceptation de stages non rémunérés de personnes étrangères aux Centres Hospitaliers du GHT
- Décisions relatives à la gestion des personnels contractuels non médicaux de niveau A ou B ou C :
 - Etablissement et signature des contrats
 - Renouvellement des contrats ou refus du renouvellement
 - Notification de fin de contrat, décision de licenciement et de paiement de l'indemnité de licenciement
 - Décisions de travail à temps non-complet et à temps partiel
 - Décision de réintégration à temps non complet ou leurs refus
 - Décisions de congés sans rémunération, de renouvellement et de réintégration ou leurs refus
 - Décisions de mise en congé de grave-maladie ou leurs refus
 - Décisions de mise en congé de présence parentale et de réintégration ou leurs refus
 - Arrêtés prononçant la suspension et la fin de suspension des personnels
 - Lettres de convocation à un entretien disciplinaire
 - Décisions disciplinaires et les décisions portant application des sanctions disciplinaires
 - Décisions portant acceptation ou refus de démission
 - Lettres de convocation à un entretien préalable à un licenciement ainsi que la notification de fin de contrat, la décision de licenciement et de paiement de l'indemnité de licenciement
- Lettres de saisine de la commission de contrôle pour les personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions de nominations ou refus des membres de la commission de sélection des candidats relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la FPH
- Arrêtés fixant la composition nominative des comités locaux d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail
- Décisions d'attribution des primes et indemnités de toute nature aux personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C, titulaires, stagiaires et contractuels ou leurs refus
- Décisions de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C
- Décisions de remboursement ou refus de remboursement de l'allocation pour frais de garde d'enfants de moins de trois ans aux personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers

Centre Hospitalier de Vire

Centre Hospitalier Inter-Communal

des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr

BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr

BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

- Décisions d'attribution et de non-attribution de l'allocation temporaire d'invalidité aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Signature des conventions portant sur la mise à disposition de berceaux dans les crèches des Centres Hospitaliers du GHT
- Décisions opposant aux agents créanciers des Centres Hospitaliers du GHT la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968
- Réclamations contre les décisions de l'inspecteur du travail
- Décisions relatives aux médecins du travail
- Décisions d'affectation, sur avis conforme du trésorier payeur général, des régisseurs et régisseurs suppléants d'avances et de recettes

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à **Madame Hélène COJEAN, Directrice Déléguée du CH de Vire**, pour signer dans la limite de ses attributions relevant de la Direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

A ce titre, **Madame Hélène COJEAN** est habilitée à signer :

- Courriers et les décisions relatives au contentieux du CH de VIRE
- Dossiers d'autorisations à l'ARS
- Courriers et décisions relatifs aux relations avec les usagers
- Actes relatifs à l'exercice du pouvoir de police
- Mise en œuvre du règlement intérieur
- Actes relatifs à l'admission, au séjour, à la sortie et au décès des patients
- Actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier ou au respect du principe de continuité des soins
- Décisions et mesures relatives à la gestion du personnel
- Actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations
- Dépôts de plainte (police et gendarmerie)
- Réquisitions
- Décisions et mesures de déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- Convocations aux différentes réunions et instances
- L'ensemble des documents afférents à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion des Affaires Générales
 - Notes de service et/ou d'information relatives aux Affaires Générales
 - Conventions de mise à disposition des personnels des établissements parties à la direction commune
 - Conventions de coopération, de partenariat et/ou d'association

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de VIRE, de FLERS et du C.H.I.C. des ANDAINES, les fonctions d'ordonnateur sont exercées par **Madame Hélène COJEAN**.

ARTICLE 4 : Délégation permanente est donnée à **Madame Hélène COJEAN** pour signer l'ensemble des décisions d'admission, de maintien, de mutation et de sortie en soins psychiatriques ou toutes décisions se rapportant à la situation administrative d'un patient faisant l'objet d'une prise en charge en soins psychiatriques en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

DIRECTION COMMUNE
 Centre Hospitalier de Flers
 Centre Hospitalier de Vire
 Centre Hospitalier Inter-Communal
 des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
 BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
 BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ARTICLE 5 : La délégataire tient informé le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 6 : La signature de la délégataire citée dans la présente décision est jointe en annexe.

Elle devra être précédée de la mention : « *Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation* ».

ARTICLE 7 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'ORNE et du CALVADOS et d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux destinés à cet effet accessibles au public au sein des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES. Elle sera également transmise au Conseil de surveillance de l'Etablissement support ainsi qu'aux comptables publics des établissements membres du G.H.T. "Les collines de Normandie". Une information concernant cette délégation de signature sera également portée à la connaissance de l'ARS DE NORMANDIE.

ARTICLE 8 : Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES.

ARTICLE 9 : La présente décision prendra effet à compter de la date de signature soit le 1^{er} mars 2023. Elle annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision étant délivrée intuitu personae, elle cessera de produire ses effets en cas de changement d'affectation ou de cessation des fonctions du délégataire ou du déléguant.

ARTICLE 10 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Flers, le 1^{er} mars 2023

David TROUCHAUD

Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES




DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-01
A Madame Hélène COJEAN

Personne habilitée à signer

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Mention reprise de l'article 6</u>	<u>Signature et Paraphe</u>
Hélène COJEAN	Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines, de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES Directrice Déléguée du CH de VIRE	"Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation"	 H.C.

Flers, le 1^{er} mars 2023

David TROUCHAUD

Directeur de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES



DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00002

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-02

DECISION N° 2023-02
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à MONSIEUR NICOLAS LEBRETON

LE DIRECTEUR de la DIRECTION COMMUNE
des CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE et du CHIC des ANDAINES,
SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6132-1 à L.6132-6, L.6143-7, R.6132-21-1, L.6143-7 et D.6143-33 à 36 et R.6143-38,

Vu la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Hospitalière,

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition,

Vu le décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n°2005-291 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'instruction Interministérielle n°DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,

Vu la convention constitutive du GHT "Les Collines de Normandie" en date du 29 juin 2016,

Vu les délibérations des conseils de surveillance du CH de Flers en date du 30 janvier 2019, du CH de Vire en date du 25 janvier 2019 et du CHIC des Andaines en date du 23 janvier 2019,

Vu la Convention de direction commune en date du 31 janvier 2019 entre les CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 avril 2019 nommant monsieur David TROUCHAUD, directeur de la direction commune des CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines avec effet au 16 février 2019,

Vu la demande de Madame Hélène COJEAN, Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et Directrice Déléguée du CH de Vire, en date du 25 janvier 2023,

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS Standard : 02 33 62 62 00 - direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 - direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 - direction.chic@ght-cdn.fr

NL

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Nicolas LEBRETON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines GHT en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Hélène COJEAN, Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et Directrice Déléguée du Centre Hospitalier de Vire pour signer dans la limite de ses attributions relevant de la Direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

Monsieur Nicolas LEBRETON est habilité à signer :

- Décisions de nomination des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C ou leurs refus
- Décisions relatives à la gestion des personnels non médicaux mis à disposition d'organismes extérieurs ainsi que les avertissements et blâmes pour ces personnels
- Décisions relatives à la mise en stage ou refus de mise en stage des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C recrutés sans concours ou par un concours ou examen professionnel organisé au niveau central
- Décisions de titularisation ou refus des personnels stagiaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C dans la limite des cadres budgétaires vacants de l'hôpital ou du groupe hospitalier
- Décisions de convention de formation du personnel
- Décisions de convention pour la surveillance médicale du personnel des Centres Hospitaliers du GHT :
 - Conventions avec l'INSERM, pour la surveillance médicale de cet institut par la médecine du travail
 - Conventions avec des hôpitaux hors les Centres Hospitaliers du GHT, pour le remboursement des soins médicaux du personnel qui se fait soigner dans ces hôpitaux
- Décisions de notation des personnels, stagiaires ou titulaires, non médicaux de catégorie A ou B ou C
- Décisions de position de congé de présence parentale et de congé parental des personnels non médicaux de catégories A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C ainsi que leurs refus
- Décisions relatives au placement ou leur refus des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C en position d'accident de service, de maladie contractée dans l'exercice de leurs fonctions, de congé de longue maladie, de congé de longue durée
- Décisions d'attribution des allocations d'études ainsi que leurs suivis
- Décisions relatives au suivi des engagements de servir dans le cadre de la promotion professionnelle
- Décisions relatives au rachat d'engagement de servir auprès d'un autre établissement public de santé
- Décisions relatives à la position à temps partiel ou de temps non-complet des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C titulaires et stagiaires et les décisions relatives à la réintégration à temps complet et leurs refus
- Décisions de prolongation d'activité de deux ans au bénéfice des personnels non médicaux effectuant des services actifs classés dans la catégorie B
- Décisions d'autorisation de cumuls de rémunération et d'emploi des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions ou refus de placement des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C d'un des établissements en position de détachement auprès des Centres Hospitaliers du GHT ainsi que les décisions relatives au maintien en position de détachement, de fin de détachement et d'intégration aux Centres Hospitaliers du GHT
- Décisions de placement ou refus de placement des personnels titulaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C des Centres Hospitaliers du GHT en position de détachement ainsi que les arrêtés de renouvellement de détachement, de fin de détachement et de réintégration ou leur refus
- Décisions ou refus de mutation auprès des Centres Hospitaliers du GHT des personnels titulaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ML

- Décisions de placement ou refus des agents titulaires ou stagiaires des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C en position de disponibilité, quels qu'en soient la durée et le motif (à l'exclusion de la disponibilité pour raison de santé après épuisement des droits statutaires à congé de maladie et de congé post-natal) ainsi que les arrêtés de renouvellement de disponibilité et de réintégration ou leurs refus
- Décisions relatives à la mise à disposition ou refus de mise à disposition ou refus de mise à disposition des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C auprès des organismes humanitaires, pour une durée de moins de 15 jours
- Décisions d'acceptation ou refus de démission des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B et C, y compris pour intégrer un autre établissement public de santé
- Décisions d'admission ou de refus des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C à faire valoir leurs droits pour la retraite
- Lettres de mise en demeure préalable dans le cadre d'une procédure d'abandon de poste, de radiation des cadres des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C pour abandon de poste
- Décisions de suspension des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) B ou C
- Lettres de convocation à un entretien disciplinaire aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions d'avertissement ou blâme aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Nomination ou refus de nomination de régisseur de recettes et d'avances et de régisseur de recettes et d'avances suppléant les personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C titulaire
- Acceptation de stages non rémunérés de personnes étrangères aux Centres Hospitaliers du GHT
- Décisions relatives à la gestion des personnels contractuels non médicaux de niveau A ou B ou C :
 - Etablissement et la signature des contrats
 - Renouvellement des contrats ou leur refus
 - Notification de fin de contrat, décision de licenciement et de paiement de l'indemnité de licenciement
 - Décisions de travail à temps non-complet et à temps partiel, réintégration à temps non complet ou leurs refus
 - Décisions de congés sans rémunération, de renouvellement et de réintégration ou leurs refus
 - Décisions de mise en congé de grave-maladie ou leurs refus
 - Décisions de mise en congé de présence parentale et de réintégration ou leurs refus
 - Arrêtés prononçant la suspension et la fin de suspension des personnels
 - Lettres de convocation à un entretien disciplinaire
 - Décisions disciplinaires et portant application des sanctions disciplinaires
 - Décisions portant acceptation ou refus de démission
 - Lettres de convocation à un entretien préalable à un licenciement ainsi que la notification de fin de contrat, la décision de licenciement et de paiement de l'indemnité de licenciement ;
- Lettres de saisine de la commission de contrôle pour les personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions de nominations ou refus des membres de la commission de sélection des candidats au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Arrêtés fixant la composition nominative des comités locaux d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ;
- Décisions relatives à l'attribution des primes et indemnités de toute nature aux personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C, titulaires, stagiaires et contractuels ou leurs refus
- Décisions de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C, sur le territoire métropolitain de la France
- Décisions de remboursement ou refus de remboursement de l'allocation pour frais de garde d'enfants de moins de trois ans aux personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C
- Décisions d'attribution et de non-attribution de l'allocation temporaire d'invalidité aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C

DIRECTION COMMUNE
 Centre Hospitalier de Flers
 Centre Hospitalier de Vire
 Centre Hospitalier Inter-Communal
 des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
 BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
 BP 99 - Rue Sœur Marie Boltier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

N.L

- Signature des conventions portant sur la mise à disposition de berceaux dans les crèches des Centres Hospitaliers du GHT
- Décisions opposant aux agents créanciers des Centres Hospitaliers du GHT la prescription
- Les réclamations contre les décisions de l'inspecteur du travail
- Toutes les décisions relatives aux médecins du travail
- Décisions d'affectation, sur avis conforme du trésorier payeur général, des régisseurs et régisseurs suppléants d'avances et de recettes

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Nicolas LEBRETON, Attaché d'Administration Hospitalière du CH de Vire pour signer au nom de Monsieur le Directeur de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. DES ANDAINES, pendant les périodes de garde administrative définies au tableau de garde, selon le planning établi et disponible auprès du secrétariat de direction, toute décision et mesure revêtant un caractère d'urgence pour le fonctionnement du CH de Vire ou dans l'intérêt des patients s'agissant notamment :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- de la mise en œuvre du Règlement Intérieur de l'établissement
- de l'admission des patients
- du séjour des patients
- de la sortie des patients
- du décès des patients
- de la sécurité des personnes et des biens
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- de la gestion des personnels

ARTICLE 3 : Le délégataire tient informé le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES des actes et décisions signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 4 : La signature du délégataire cité dans la présente décision est jointe en annexe.

Elle devra être précédée de la mention : « Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation ».

ARTICLE 5 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressé. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'ORNE et du CALVADOS et d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux destinés à cet effet accessibles au public au sein des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES. Elle sera également transmise au Conseil de surveillance de l'Etablissement support ainsi qu'aux comptables publics des établissements membres du G.H.T. "Les Collines de Normandie". Une information concernant cette délégation de signature sera également portée à la connaissance de l'A.R.S. DE NORMANDIE.

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

N. L

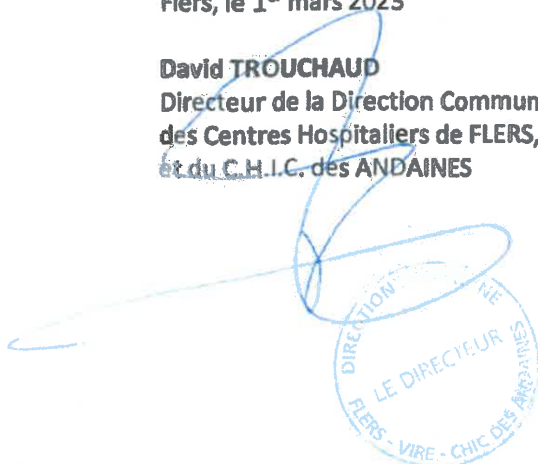
ARTICLE 6 : Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES.

ARTICLE 7 : La présente décision prendra effet à compter de la date de signature soit le 1^{er} mars 2023. Elle annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision étant délivrée intuitu personae, elle cessera de produire ses effets en cas de changement d'affectation ou de cessation des fonctions du délégataire ou du déléguant.

ARTICLE 8 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Flers, le 1^{er} mars 2023

David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES




DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

N.L

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-02
A Monsieur Nicolas LEBRETON

Personne habilitée à signer

Nom	Fonction	Mention reprise de l'article 4	Signature et Paraphe
Nicolas LEBRETON	Attaché d'Administration Hospitalière Responsable des Ressources Humaines GHT	"Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation"	 N.L

Flers, le 1^{er} mars 2023

David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES



DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Soeur Marie Boltier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

N.L

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00003

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-04

DECISION N° 2023-04
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à MADAME SANDRINE DUPRAY DE LA MAHERIE

LE DIRECTEUR de la DIRECTION COMMUNE
des CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE et du CHIC des ANDAINES,
SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6132-1 à L.6132-6, L.6143-7, R.6132-21-1, L.6143-7 et D.6143-33 à 36 et R.6143-38,

Vu la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Hospitalière,

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition,

Vu le décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n°2005-291 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'instruction interministérielle n°DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,

Vu la convention constitutive du GHT "Les Collines de Normandie" en date du 29 juin 2016,

Vu les délibérations des conseils de surveillance du CH de Flers en date du 30 janvier 2019, du CH de Vire en date du 25 janvier 2019 et du CHIC des Andaines en date du 23 janvier 2019,

Vu la Convention de direction commune en date du 31 janvier 2019 entre les CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 avril 2019 nommant monsieur David TROUCHAUD, directeur de la direction commune des CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines avec effet au 16 février 2019,

Vu la demande de Madame Hélène COJEAN, Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et Directrice Déléguée du CH de Vire, en date du 25 janvier 2023,

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers

Centre Hospitalier de Vire

Centre Hospitalier Inter-Communal

des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr

BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr

BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Sandrine DUPRAY DE LA MAHERIE, Adjoint des Cadres, Cadre RH CH de Vire, Responsable Formation GHT en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Hélène COJEAN, Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et Directrice Déléguée du Centre Hospitalier de Vire pour signer dans la limite de ses attributions relevant de la Direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

Madame Sandrine DUPRAY DE LA MAHERIE est habilitée à signer :

- Décisions de convention de formation du personnel
- Décisions de position de congé de présence parentale et de congé parental des personnels non médicaux de catégories A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C ainsi que leurs refus
- Décisions relatives au placement ou leur refus des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C en position d'accident de service, de maladie contractée dans l'exercice de leurs fonctions, de congé de longue maladie, de congé de longue durée
- Décisions d'attribution des allocations d'études ainsi que leurs suivis
- Décisions relatives au suivi des engagements de servir dans le cadre de la promotion professionnelle
- Décisions relatives à la position à temps partiel ou de temps non-complet des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C titulaires et stagiaires et les décisions relatives à la réintégration à temps complet et leurs refus
- Décisions de prolongation d'activité
- Décisions d'autorisation de cumuls de rémunération et d'emploi des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions ou refus de mutation auprès des Centres Hospitaliers du GHT des personnels titulaires non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Décisions de placement ou refus des agents titulaires ou stagiaires des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C en position de disponibilité, quels qu'en soient la durée et le motif (à l'exclusion de la disponibilité pour raison de santé après épuisement des droits statutaires à congé de maladie et de congé post-natal) ainsi que les arrêtés de renouvellement de disponibilité et de réintégration ou leurs refus
- Décisions relatives à la mise à disposition ou refus de mise à disposition ou refus de mise à disposition des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C auprès des organismes humanitaires, pour une durée de moins de 15 jours
- Décisions d'acceptation ou refus de démission des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B et C, y compris pour intégrer un autre établissement public de santé
- Décisions d'admission ou de refus des personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C à faire valoir leurs droits pour la retraite
- Lettres de mise en demeure préalable dans le cadre d'une procédure d'abandon de poste, de radiation des cadres des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C pour abandon de poste
- Lettres de convocation à un entretien disciplinaire aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C
- Acceptation de stages non rémunérés de personnes étrangères aux Centres Hospitaliers du GHT

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
les Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boltier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

- *Décisions relatives à la gestion des personnels contractuels non médicaux de niveau A ou B ou C :*
 - *Etablissement et la signature des contrats*
 - *Renouvellement des contrats ou leur refus*
 - *Notification de fin de contrat, décision de licenciement et de paiement de l'indemnité de licenciement*
 - *Décisions de travail à temps non-complet et à temps partiel, réintégration à temps non complet ou leurs refus*
 - *Décisions de congés sans rémunération, de renouvellement et de réintégration ou leurs refus*
 - *Décisions de mise en congé de grave-maladie ou leurs refus*
 - *Décisions de mise en congé de présence parentale et de réintégration ou leurs refus*
 - *Lettres de convocation à un entretien disciplinaire*
 - *Décisions portant acceptation ou refus de démission*
 - *Lettres de convocation à un entretien préalable à un licenciement ainsi que la notification de fin de contrat, la décision de licenciement et de paiement de l'indemnité de licenciement*
- *Lettres de saisine de la commission de contrôle pour les personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C*
- *Décisions de nominations ou refus des membres de la commission de sélection des candidats au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière*
- *Décisions relatives à l'attribution des primes et indemnités de toute nature aux personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C, titulaires, stagiaires et contractuels ou leurs refus*
- *Décisions de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels non médicaux de catégorie A ou B ou C, sur le territoire métropolitain de la France*
- *Décisions d'attribution et de non-attribution de l'allocation temporaire d'invalidité aux personnels non médicaux de catégorie A (à l'exception des personnels de direction) ou B ou C*
- *Toutes les décisions relatives à la formation et aux frais de formation*

ARTICLE 2 : La délégataire tient informé le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 3 : La signature de la délégataire citée dans la présente décision est jointe en annexe.

Elle devra être précédée de la mention : « *Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation* ».

ARTICLE 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'ORNE et du CALVADOS et d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux destinés à cet effet accessibles au public au sein des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES. Elle sera également transmise au Conseil de surveillance de l'Etablissement support ainsi qu'aux comptables publics des établissements membres du G.H.T. "Les collines de Normandie". Une information concernant cette délégation de signature sera également portée à la connaissance de l'ARS DE NORMANDIE.

ARTICLE 5 : Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES.

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ARTICLE 6 : La présente décision prendra effet à compter de la date de signature soit le 1^{er} mars 2023. Elle annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision étant délivrée intuitu personae, elle cessera de produire ses effets en cas de changement d'affectation ou de cessation des fonctions du délégataire ou du délégant.

ARTICLE 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Flers, le 1^{er} mars 2023


David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-04
A Madame Sandrine DUPRAY DE LA MAHERIE

Personne habilitée à signer

Nom	Fonction	Mention reprise de l'article 3	Signature et Paraphe
Sandrine DUPRAY DE LA MAHERIE	Adjoint des Cadres Cadre RH – CH de Vire Responsable Formation GHT	<i>"Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation"</i>	

Flers, le 1^{er} mars 2023

David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES



DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitler - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00004

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-12

DECISION N° 2023-12
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Sandrine CHAUVEL

LE DIRECTEUR de la DIRECTION COMMUNE
des CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE et du CHIC des ANDAINES,

SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6132-1 à L.6132-6, L.6143-7, R.6132-21-1, L.6143-7 et D.6143-33 à 36 et R.6143-38,

Vu la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Hospitalière,

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition,

Vu le décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n°2005-291 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'instruction interministérielle n°DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,

Vu la convention constitutive du GHT "Les Collines de Normandie" en date du 29 juin 2016,

Vu les délibérations des conseils de surveillance du CH de Flers en date du 30 janvier 2019, du CH de Vire en date du 25 janvier 2019 et du CHIC des Andaines en date du 23 janvier 2019,

Vu la Convention de direction commune en date du 31 janvier 2019 entre les CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 avril 2019 nommant monsieur David TROUCHAUD, directeur de la direction commune des CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines avec effet au 16 février 2019,

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS Standard : 02 33 62 62 00 - direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 - direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 - direction.chic@ght-cdn.fr

SC

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame Sandrine CHAUVEL, Directrice Adjointe en charge de la Coordination des Soins de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES** pour signer dans la limite de ses attributions relevant de la Direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à **Madame Sandrine CHAUVEL, Coordinatrice assurant la représentation des IFSI/IFAS**, pour signer dans la limite de ses attributions relevant de la Direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

ARTICLE 3 : Délégation permanente est donnée à **Madame Sandrine CHAUVEL, Directrice Adjointe en charge de la Coordination des Soins de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES** pour signer au nom de Monsieur le Directeur de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. DES ANDAINES, pendant les périodes de garde administrative définies au tableau de garde, selon le planning établi et disponible auprès du secrétariat de direction, toute décision et mesure revêtant un caractère d'urgence pour le fonctionnement du CH de Flers ou dans l'intérêt des patients s'agissant notamment :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- de la mise en œuvre du Règlement Intérieur de l'établissement
- de l'admission des patients
- des décisions d'admission, de maintien, de mutation et de sortie en soins psychiatriques ou toutes décisions se rapportant à la situation administrative d'un patient faisant l'objet d'une prise en charge en soins psychiatriques en application de la loi N°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge
- du séjour des patients
- de la sortie des patients
- du décès des patients
- des attestations administratives d'absence d'opposition au prélèvement multi-organes et de tissus
- de la sécurité des personnes et des biens
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- de la gestion des personnels

ARTICLE 4 : La délégataire tient informé le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 5 : La signature de la délégataire citée dans la présente décision est jointe en annexe.


Elle devra être précédée de la mention : « *Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation* ».

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
les Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-12
A Madame Sandrine CHAUVEL

Personne habilitée à signer

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Mention reprise de l'article 5</u>	<u>Signature et Paraphe</u>
Sandrine CHAUVEL	Directrice Adjointe en charge de la Direction des Soins de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES Coordinatrice assurant la représentation des IFSI/IFAS	<i>"Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation"</i>	SC 

Flers, le 1^{er} mai 2023

David TROUCHAUD
 Directeur de la Direction Commune
 des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
 et du C.H.I.C. des ANDAINES




DIRECTION COMMUNE
 Centre Hospitalier de Flers
 Centre Hospitalier de Vire
 Centre Hospitalier Inter-Communal
 des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
 BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
 BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

SC

ARTICLE 6 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'ORNE et du CALVADOS et d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux destinés à cet effet accessibles au public au sein des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES. Elle sera également transmise au Conseil de surveillance de l'Etablissement support ainsi qu'aux comptables publics des établissements membres du G.H.T. "Les collines de Normandie". Une information concernant cette délégation de signature sera également portée à la connaissance de l'ARS DE NORMANDIE.

ARTICLE 7 : Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES.

ARTICLE 8 : La présente décision prendra effet à compter de la date de signature soit le 1^{er} mai 2023. Elle annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision étant délivrée intuitu personae, elle cessera de produire ses effets en cas de changement d'affectation ou de cessation des fonctions du délégataire ou du déléguant.

ARTICLE 9 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Flers, le 1^{er} mai 2023

David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES



DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

SC

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00005

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-13

DECISION N° 2023-13
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Cyril MOCQUES

LE DIRECTEUR de la DIRECTION COMMUNE
des CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE et du CHIC des ANDAINES,
SOUSSIGNE

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6132-1 à L.6132-6, L.6143-7, R.6132-21-1, L.6143-7 et D.6143-33 à 36 et R.6143-38,*
- Vu la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*
- Vu la loi n°91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,*
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Hospitalière,*
- Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition,*
- Vu le décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,*
- Vu le décret n°2005-291 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,*
- Vu le décret n°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*
- Vu l'instruction interministérielle n°DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,*
- Vu la convention constitutive du GHT "Les Collines de Normandie" en date du 29 juin 2016,*
- Vu les délibérations des conseils de surveillance du CH de Flers en date du 30 janvier 2019, du CH de Vire en date du 25 janvier 2019 et du CHIC des Andaines en date du 23 janvier 2019,*
- Vu la Convention de direction commune en date du 31 janvier 2019 entre les CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines,*
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 avril 2019 nommant monsieur David TROUCHAUD, directeur de la direction commune des CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines avec effet au 16 février 2019,*

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Cyril MOCQUES, Attaché d'Administration Hospitalière**, pour signer au nom de Monsieur le Directeur de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatives à la conduite de ses missions.

Monsieur Cyril MOCQUES est habilité à signer :

- *contrat de séjour*
- *budget global*
- *lettre d'envoi de facturation à l'aide sociale*
- *imprimés régie*
- *courriers concernant les EHPAD, l'USLD*
- *documents gestion clientèle*
- *attestations diverses*
- *demande autorisation de versement direct des revenus d'un bénéficiaire de l'Aide Sociale*
- *état civil (décès ou autres)*

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Cyril MOCQUES, Attaché d'Administration Hospitalière** du CH de Vire pour signer au nom de Monsieur le Directeur de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. DES ANDAINES, pendant les périodes de garde administrative définies au tableau de garde, selon le planning établi et disponible auprès du secrétariat de direction, toute décision et mesure revêtant un caractère d'urgence pour le fonctionnement du CH de Vire ou dans l'intérêt des patients s'agissant notamment :

- *de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement*
- *de la mise en œuvre du Règlement Intérieur de l'établissement*
- *de l'admission des patients*
- *du séjour des patients*
- *de la sortie des patients*
- *du décès des patients*
- *de la sécurité des personnes et des biens*
- *des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise*
- *du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise*
- *de la gestion des personnels*

ARTICLE 3 : Le délégataire tient informé le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES des actes et décisions signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 4 : La signature du délégataire cité dans la présente décision est jointe en annexe.

Elle devra être précédée de la mention : « *Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation* ».

DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvieux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

HC

ARTICLE 5 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressé. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'ORNE et du CALVADOS et d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux destinés à cet effet accessibles au public au sein des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES. Elle sera également transmise au Conseil de surveillance de l'Etablissement support ainsi qu'aux comptables publics des établissements membres du G.H.T. "Les Collines de Normandie". Une information concernant cette délégation de signature sera également portée à la connaissance de l'A.R.S. DE NORMANDIE.

ARTICLE 6 : Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES.

ARTICLE 7 : La présente décision prendra effet à compter de la date de signature soit le 1^{er} mai 2023. Elle annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision étant délivrée intuitu personae, elle cessera de produire ses effets en cas de changement d'affectation ou de cessation des fonctions du délégataire ou du délégant.

ARTICLE 8 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Flers, le 1^{er} mai 2023

David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES

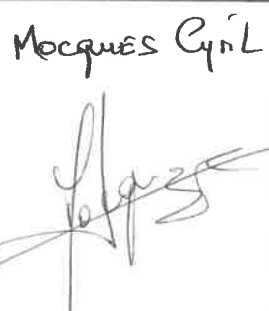


DIRECTION COMMUNE
Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Soeur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-13
A Monsieur Cyril MOCQUES

Personne habilitée à signer

Nom	Fonction	Mention reprise de l'article 4	Signature et Paraphe
Cyril MOCQUES	Attaché d'Administration Hospitalière – Gestion de la Clientèle	"Pour le Directeur de la Direction commune des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE et du C.H.I.C. des ANDAINES et par délégation"	MOCQUES Cyril 

Flers, le 1^{er} mai 2023

David TROUCHAUD
 Directeur de la Direction Commune
 des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
 et du C.H.I.C. des ANDAINES



DIRECTION COMMUNE
 Centre Hospitalier de Flers
 Centre Hospitalier de Vire
 Centre Hospitalier Inter-Communal
 les Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
 BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
 BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

me

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00006

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-18

DECISION N° 2023-18
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Docteur Jean Pierre JOURDAN

LE DIRECTEUR de la DIRECTION COMMUNE
des CENTRES HOSPITALIERS de FLERS, de VIRE et du CHIC des ANDAINES,

SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6132-1 à L.6132-6, L.6143-7, R.6132-21-1, D.6143-33 à 35 et R.6143-38,

Vu la convention constitutive du GHT "Les Collines de Normandie" en date du 29 juin 2016,

Vu les délibérations des conseils de surveillance du CH de Flers en date du 30 janvier 2019, du CH de Vire en date du 25 janvier 2019 et du CHIC des Andaines en date du 23 janvier 2019,

Vu la Convention de direction commune en date du 31 janvier 2019 entre les CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 avril 2019 nommant monsieur David TROUCHAUD, directeur de la direction commune des CH de Flers, de Vire et du CHIC des Andaines avec effet au 16 février 2019,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à **Docteur Jean Pierre JOURDAN, Pharmacien Gérant – CH Vire**, pour signer les actes liés à l'exécution des contrats de fournitures de produits pharmaceutiques, dans la limite des ouvertures de crédits des comptes visés en annexe.

ARTICLE 2 : Monsieur le **Docteur Jean Pierre JOURDAN** devra rendre compte de toute anomalie ou irrégularité et assurer la pleine et entière responsabilité de toute action déléguée. A cet égard, il lui importe de saisir de toute situation pouvant engager l'établissement.

Flers, le 1^{er} juin 2023

David TROUCHAUD
Directeur de la Direction Commune
des Centres Hospitaliers de FLERS, de VIRE
et du C.H.I.C. des ANDAINES

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-18
A Docteur Jean Pierre JOURDAN

Comptes budgétaires achats Pharmacie

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

- 60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L.162-22-7 du CSS
- 60212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L.162-22-7 du CSS
- 60213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU
- 60215 Produits sanguins
- 60216 Fluides et gaz médicaux
- 60217 Produits de base
- 60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical

6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

- 60221 Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures
- 60222 Dispositifs médicaux stériles d'abord
 - 602221 Parentéral
 - 602222 Digestif
 - 602223 Génito-urinaire
 - 602224 Respiratoire
 - 602225 Autres abords
- 60223 Dispositifs médicaux stériles autres
- 60224 Fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro
- 60225 Dispositifs médicaux d'endoscopie
- 60228 Autres dispositifs médicaux

6023 Alimentation

- 60236 Produits dits de régime

6026 Fournitures consommables

- 602664 Matériel et fournitures à usage unique stérile

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00007

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-19

DECISION N° 2023-19
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Docteur Anita EDERN

LE PHARMACIEN GERANT
du CENTRE HOSPITALIER de VIRE,

SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.5126-3 et R 4235-14,

*Vu la délégation de signature N° 2023-18 portant délégation de signature au Dr Jean Pierre JOURDAN, Pharmacien
Gérant – CH de Vire,*

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à **Docteur Anita EDERN, Pharmacienne – CH Vire**,
pour signer les actes liés à l'exécution des contrats de fournitures de produits pharmaceutiques,
dans la limite des ouvertures de crédits des comptes visés en annexe.

ARTICLE 2 : Madame le **Docteur Anita EDERN** devra rendre compte de toute anomalie ou
irrégularité. A cet égard, il lui importe de saisir de toute situation pouvant engager l'établissement.

Flers, le 1^{er} juillet 2023

Dr Jean Pierre JOURDAN
Pharmacien Gérant
du Centre Hospitalier de VIRE

Dr Jean-Pierre JOURDAN
Pharmacien
Centre Hospitalier
Vire - Calvados
N° 141811H

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers

Centre Hospitalier de Vire

Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines


CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr

BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr

BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-19
A Docteur Anita EDERN

Personne habilitée à signer

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature et Paraphe</u>
Anita EDERN	Pharmacienne CH VIRE	 AF.

Comptes budgétaires achats Pharmacie

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

- 60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L.162-22-7 du CSS
- 60212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS
- 60213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU
- 60215 Produits sanguins
- 60216 Fluides et gaz médicaux
- 60217 Produits de base
- 60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical

6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

- 60221 Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures
- 60222 Dispositifs médicaux stériles d'abord
 - 602221 Parentéral
 - 602222 Digestif
 - 602223 Génito-urinaire
 - 602224 Respiratoire
 - 602225 Autres abords
- 60223 Dispositifs médicaux stériles autres
- 60224 Fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro
- 60225 Dispositifs médicaux d'endoscopie
- 60228 Autres dispositifs médicaux

6023 Alimentation

- 60236 Produits dits de régime

6026 Fournitures consommables

- 602664 Matériel et fournitures à usage unique stérile

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
les Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

Préfecture du Calvados

14-2023-09-25-00008

Délégation de signature GHT collines de
Normandie - 2023-20

DECISION N° 2023-20
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Docteur Sophie BEUVE KRUG

LE PHARMACIEN GERANT
du CENTRE HOSPITALIER de VIRE,

SOUSSIGNE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.5126-3 et R 4235-14,

Vu la délégation de signature N° 2023-18 portant délégation de signature au Dr Jean Pierre JOURDAN, Pharmacien Gérant – CH de Vire,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à **Docteur Sophie BEUVE KRUG, Pharmacienne – CH Vire**, pour signer les actes liés à l'exécution des contrats de fournitures de produits pharmaceutiques, dans la limite des ouvertures de crédits des comptes visés en annexe.

ARTICLE 2 : Madame le **Docteur Sophie BEUVE KRUG** devra rendre compte de toute anomalie ou irrégularité. A cet égard, il lui importe de saisir de toute situation pouvant engager l'établissement.

Flers, le 1^{er} juillet 2023

Dr Jean Pierre JOURDAN
Pharmacien Gérant
du Centre Hospitalier de VIRE

Official stamp: **Jean Pierre JOURDAN**
Pharmacien
Centre Hospitalier
Vire – Calvados
N° 141811H


DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
les Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr

ANNEXE
DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023-20
A Docteur Sophie BEUVE KRUG

Personne habilitée à signer

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature et Paraphe</u>
Sophie BEUVE KRUG	Pharmacienne CH VIRE	

Comptes budgétaires achats Pharmacie

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

- 60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L.162-22-7 du CSS
- 60212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS
- 60213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU
- 60215 Produits sanguins
- 60216 Fluides et gaz médicaux
- 60217 Produits de base
- 60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical

6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

- 60221 Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures
- 60222 Dispositifs médicaux stériles d'abord
- 602221 Parentéral
- 602222 Digestif
- 602223 Génito-urinaire
- 602224 Respiratoire
- 602225 Autres abords
- 60223 Dispositifs médicaux stériles autres
- 60224 Fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro
- 60225 Dispositifs médicaux d'endoscopie
- 60228 Autres dispositifs médicaux

6023 Alimentation

- 60236 Produits dits de régime

6026 Fournitures consommables

- 602664 Matériel et fournitures à usage unique stérile

DIRECTION COMMUNE

Centre Hospitalier de Flers
Centre Hospitalier de Vire
Centre Hospitalier Inter-Communal
des Andaines

CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00 – direction.flers@ght-cdn.fr
BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47 – direction.vire@ght-cdn.fr
BP 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50 – direction.chic@ght-cdn.fr